

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise, sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

Etaients présents :

M. APARICIO Jean-Michel, Mme HERLEM Marlène, M. MOREAU Patrick, M. FOIREST Pierre, Mme HAZEBROUCK Nicole, M. ANTY Olivier, Mme GALLIMARD Anne-Marie, M. GARBE Alain, Mme HUBERT Elisabeth, M. LEBON Bernard, M. CARTEADO Stéphane, M. MORTEO Jean-Jules, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin (arrivé à 20h40), Mme ATTIA Monia, Mme BOUCHENE Nadia, M. LOSTUZZO Jean-Luc, Mme GALOPIN Marie, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, Mme Zahia AZOUANI, Mme LANNOYE Delphine, Mme RINALDELLI Michelle, M. LACASSAGNE Sylvain

Pouvoirs :

M. REBEYROLLE Pascal donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel
Mme COLAROSI Valérie donne pouvoir à M. MORTEO Jean-Jules
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane
Mme VASSEUR Corinne donne pouvoir à Mme HUBERT Elisabeth
M. BARROCA Joaquim donne pouvoir à Mme LANNOYE Delphine
M. LABBAS Mohamed donne pouvoir à M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani

Absents :

Mme NEZAR Houria
M. GUERZOU Abderhamane
Mme MORTAGNE Isabelle
Mme CHABOT Elisabeth
M. SARR Alhassan
M. PREMEL Patrick

Formant la majorité des membres en exercice.

M. CARTEADO Stéphane a été élu secrétaire de séance.

- Date de convocation : 09/06/2025
- Date d'affichage : 09/06/2025
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 25
- Nombre de pouvoirs : 6
- Nombre d'absents : 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2025-028 : Tarifs du Centre Aquatique du Haut Val d'Oise : Instauration d'un nouveau tarif « Animation Spéciale » - Modification et complément

Le Conseil Communautaire,

- Vu** le Code Générale des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération n° 11-02 en date du 14 février 2011, instaurant la mise en place de gratuités à l'accès de la piscine de Beaumont-sur-Oise,
- Vu** la délibération n° 2017-127 en date du 11 décembre 2017 fixant les tarifs du nouveau Centre Aquatique,
- Vu** la délibération n° 2018-022 en date du 5 mars 2018 portant modification des tarifs du Centre Aquatique du Haut Val d'Oise, notamment concernant les accueils spécifiques (scolaire, gendarmerie, pompiers...),
- Vu** la délibération n° 2018-048 en date du 9 avril 2018 portant modification des tarifs du Centre Aquatique du Haut Val d'Oise, notamment concernant la tarification d'activités complémentaires,
- Vu** la délibération n° 2018-085 en date du 24 septembre 2018 portant complément de tarifs au Centre Aquatique du Haut Val d'Oise,
- Vu** la délibération n° 2019-019 en date du 11 mars 2019 concernant la mise à disposition de d'établissement « Centre Aquatique » intercommunal au profit des associations en résidence,
- Vu** la délibération n° 2019-033 en date du 15 avril 2019 portant création d'un tarif multi-activités,
- Vu** la délibération n° 2019-045 en date du 24 juin 2019 portant révision globale des différents tarifs,
- Vu** la délibération n° 2020-029 en date du 15 juin 2020 portant tarification de l'accueil des publics scolaires (Etablissements scolaires – Communes extérieures à la CCHVO),
- Vu** la délibération n° 2021-035 en date du 29 juin 2021 portant création d'une tarification pour les événements se déroulant à la journée ou à la demi-journée,
- Vu** la délibération n° 2023-037 en date du 19 juin 2023 concernant un complément tarifaire « Tarifs Week-End été » au regard d'une ouverture à la journée sans interruption de l'établissement durant les vacances estivales,
- Vu** la délibération n° 2024-041 en date du 17 juin 2024 concernant l'indication des tarifs des cours de natation dispensés par les éducateurs de l'établissement et la création d'un nouveau tarif « anniversaire »,
- Vu** l'avis du Bureau Communautaire en date du 26 mai 2025,

Considérant les différents tarifs d'accès au centre aquatique du Haut Val d'Oise,
Considérant le règlement intérieur de l'établissement,
Considérant les différentes activités proposées au sein de l'équipement,
Considérant la volonté d'accompagner par une politique tarifaire l'ensemble des agents communaux des villes de la CCHVO afin qu'ils puissent fréquenter l'établissement,

Considérant qu'il a été arrêté une règle commune dans la fixation des différents tarifs « CCHVO » et « Hors CCHVO » pour plus de clarté et de compréhension,

Considérant les différentes grilles tarifaires instaurées, à savoir :

- o Gratuité d'accès, dans tous les espaces du Centre Aquatique, hors activités, événements et animations, pour les agents communautaires :
 - ✓ Afin de répondre à la volonté d'accompagner ces agents dans le cadre d'un plan dont l'objectif est d'améliorer les conditions de travail à l'instar de ce qui a été mis en œuvre dans certaines collectivités
 - ✓ Au regard du fait que le sport est reconnu comme une vertu pour le bien-être des personnes au travail

- ✓ Puisque la présence d'agents communautaires au sein de l'équipement peut présenter un intérêt général en rapport avec les conditions d'exploitation du centre aquatique notamment dans la surveillance des espaces
- Gratuité d'accès pour les agents de police municipale et les gendarmes exerçant leurs missions sur le territoire (après signature d'une convention avec la gendarmerie) du lundi au vendredi afin de les accompagner dans l'exercice de leurs missions, notamment en leur permettant de pratiquer une activité physique
- Gratuité d'utilisation d'une ligne d'eau une fois par semaine dans le cadre d'une convention pour certains corps de l'Etat dans l'exercice de leurs missions
- Mise à disposition de l'équipement et du matériel pédagogique sur des jours et créneaux horaires spécifiques pour l'apprentissage de la natation en milieu scolaire au sein des écoles primaires du territoire, définie par une convention pédagogique entre la CCHVO et l'Education Nationale
- Mise à disposition de lignes d'eau à un tarif préférentiel sur des jours et créneaux horaires spécifiques pour accompagner les activités sportives et pédagogiques des collèges et du lycée du territoire, définie par une convention pédagogique entre la CCHVO et les établissements scolaires
- Conventions de location de lignes d'eau avec les agents « maîtres-nageurs » de la CCHVO (auto-entrepreneurs) pour la dispense de cours de natation envers tout public au sein de l'équipement
- Tarifs préférentiels pour les acteurs du territoire (entreprises, associations...)

Considérant que dans le cadre de sa programmation annuelle, le Centre Aquatique organise régulièrement des animations destinées à dynamiser l'offre de services et à renforcer l'attractivité de l'équipement,

Considérant que la majorité de ces animations sont organisées en interne,

Considérant que d'autres animations peuvent nécessiter l'intervention d'un prestataire extérieur, un encadrement plus important et l'utilisation de matériel spécifique, impliquant dès lors des coûts supplémentaires,

Considérant la proposition de faire évoluer le tarif « Animation » en définissant deux tarifs :

- Un tarif « Animation » - CCHVO/HORS CCHVO :
Animation réalisée en interne avec le matériel et les agents de la collectivité
- Un tarif « Animation spéciale » - Tarif unique :
Cette tarification concernera de nouvelles animations : non récurrentes, avec un « caractère d'exception », une temporalité spécifique (journée ou semaine dédiée) ou en complémentarité d'activité... et ne pouvant être assurée par les moyens habituels du service, nécessitant par exemple l'intervention d'un prestataire extérieur ou une location de matériel spécifique,

Considérant qu'il y a donc lieu de procéder à la modification de la délibération n° 2024-041 en date du 17 juin 2024, afin de procéder à l'intégration d'un nouveau tarif « animation spéciale »,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : **COMPLETE** les tarifs du « Centre Aquatique du Haut Val d'Oise », avec l'introduction d'un nouveau tarif pour les entrées « animation », à compter du 1^{er} septembre 2025 comme suit :

Entrée « ANIMATION »	Animation		Animation spéciale
	CCHVO	HORS CCHVO	Tarif unique
Soirée (environ 2h30 ⁽¹⁾)			12,00 € ⁽²⁾
Enfant 3 à 7 ans	1,00 €	1,50 €	
Enfant 8 à 13 ans	2,00 €	3,00 €	
Adulte	3,00 €	4,50 €	
Journée			
Enfant 3 à 13 ans	4,00 €	6,00 €	
Adulte	8,00 €	12,00 €	
Demi-journée			
Enfant 3 à 13 ans	3,00 €	4,50 €	
Adulte	5,00 €	7,50 €	

⁽¹⁾ - Exemple : « Soirée famille » : 18h30 à 21h00

⁽²⁾ - Exemple : « Marathon aquagym », « Aquaciné » ...

Article 2 : **RAPPELLE** l'ensemble des tarifs appliqués au sein de l'établissement :

ENTRÉE PUBLIC	ENTRÉE CCHVO ⁽¹⁾	ENTRÉE HORS CCHVO	12 ENTRÉES CCHVO ⁽¹⁾	12 ENTRÉES HORS CCHVO
ADULTE (A PARTIR DE 14 ANS)	4,00 €	6,00 €	40,00 €	60,00 €
ENFANT 8 - 13 ANS	2,80 €	4,20 €	28,00 €	42,00 €
ENFANT 3 - 7 ANS	2,00 €	3,00 €	20,00 €	30,00 €
ESPACE DETENTE ⁽²⁾	8,00 €	12,00 €	80,00 €	120,00 €
ENFANT moins de 3 ANS	GRATUIT			

⁽¹⁾ Résidents sur le territoire des communes rattachées à la CCHVO - Agents communautaires (conjoint et enfants) - Agents communaux des communes de la CCHVO sur présentation d'un justificatif - Membres des associations « en résidence » dans les locaux du centre aquatique sur une présentation de la licence du club (valide)

⁽²⁾ Sauna/Hammam/Jacuzzi – Sur une tranche horaire d'une heure et 15 minutes sur réservation

ENTRÉE PUBLIC Tarif pour la journée Week-end été et Jours fériés d'ouverture	CCHVO ^{(1) (2)}	HORS CCHVO ⁽²⁾
	A l'unité	A l'unité
Adulte (à partir 14 ans)	5,00 €	7,50 €
Enfant 8 – 13 ans	3,80 €	5,70 €
Enfant 3 – 7 ans	3,00 €	4,50 €

(1) Résidents sur le territoire des communes rattachées à la CCHVO - Agents communautaires (conjoint et enfants) - Agents communaux des communes de la CCHVO sur présentation d'un justificatif - Membres des associations « en résidence » dans les locaux du centre aquatique sur une présentation de la licence du club (valide)

(2) Etant précisé que les détenteurs d'une carte 12 entrées pourront accéder à l'établissement, sans majoration de tarif

Prix de la carte magnétique	2,00 €
Prix de la carte magnétique perdue ou détériorée	8,00 € ⁽¹⁾
Prix du bracelet	5,00 €
Prix du bracelet perdu	10,00 € ⁽²⁾
Bonnet de bain – Port Obligatoire	3,50 €

(1) Décomposition du prix : 6 Euros pour perte de carte et 2 Euros de renouvellement de carte

(2) Décomposition du prix : 5 Euros pour perte de carte et 5 Euros de renouvellement de carte

Location de vélos aquabike Circuit Training (Libre)	CCHVO ^(a) HORS CCHVO ^(b)
Location de vélos (libre) ⁽¹⁾ Mise à disposition du circuit training et prêt de matériel ⁽¹⁾	Tarif entrée piscine ^(a) ou ^(b) (Cf. Tableau Tarifs entrées public) + 6,00 Euros

(1) Sur plage horaire dédiée – Séance de 45 minutes – Cf. règlement

ENTRÉE « ANIMATION »	Animation		Animation spéciale
	CCHVO ⁽¹⁾	HORS CCHVO	Tarif unique
Soirée (environ 2h30 ⁽²⁾)			12,00 € ⁽³⁾
Enfant 3 à 7 ans	1,00 €	1,50 €	
Enfant 8 à 13 ans	2,00 €	3,00 €	
Adulte	3,00 €	4,50 €	
Journée			
Enfant 3 à 13 ans	4,00 €	6,00 €	
Adulte	8,00 €	12,00 €	
Demi-journée			
Enfant 3 à 13 ans	3,00 €	4,50 €	
Adulte	5,00 €	7,50 €	

(1) Résidents sur le territoire des communes rattachées à la CCHVO - Agents communautaires (conjointes et enfants) - Agents communaux des communes de la CCHVO sur présentation d'un justificatif - Membres des associations « en résidence » dans les locaux du centre aquatique sur une présentation de la licence du club (valide)

(2) Exemple : « Soirée famille » : 18h30 à 21h00

(3) Exemple : « Marathon aquagym », « Aquaciné » ...

Activités « Spéciales Été » ⁽¹⁾ « AQUABIKING » ou « Activités similaires » (Cours)	10,00 €uros Comprenant l'entrée, la fourniture du matériel et l'encadrement
---	--

(1) Sur plage horaire dédiée - Séance de 30 ou 45 minutes en fonction de l'activité - Cf. règlement

Groupes ⁽¹⁾ : Institution ou Association / Domiciliation	CCHVO ⁽²⁾	HORS CCHVO
Groupes enfants (A partir de 3 ans jusqu'à 13 ans)	1,50 €	3,00 €
Groupes adultes (A partir de 14 ans)	2,00 €	4,00 €
Accompagnant groupe	2,00 €	4,00 €
(1) - Sur convention préalable après étude et acceptation des dossiers de demandes		
Centre de loisirs / Domiciliation Gratuité pour les accompagnateurs des centres de loisirs suivant taux d'encadrement en vigueur	0,70 €	2,20 €
(2) Domiciliation sur le territoire des communes rattachées à la CCHVO		

Location de lignes d'eau	Tarif
Collèges et lycée du territoire	13,00 €
Maître-Nageur de la CCHVO Avec convention : Cours réguliers Montant forfaitaire par élève et cours dispensé d'une ½ heure	1,50 €
Maître-Nageur de la CCHVO Sans convention : Cours ponctuels Montant forfaitaire par élève et cours dispensé d'une ½ heure	3,00 €
Associations - Location à l'heure	16,00 €
Associations - Location à la ½ heure	8,00 €

Comités d'entreprises du territoire de la CCHVO ou assimilés <i>(Après signature d'une convention)</i>	
45 Euros les 12 entrées	4,00 Euros à l'unité

ACTIVITÉS (Sur plages horaires dédiées – Cf. brochure)		CCHVO ⁽¹⁾	HORS CCHVO
BEBE NAGEUR Séance de : 45 minutes	Séance à la carte	15 €	
	1 trimestre – 1 enfant – 1 séance par semaine	68 €	92 €
	2 trimestres – 1 enfant – 1 séance par semaine	127 €	172 €
	3 trimestres – 1 enfant – 1 séance par semaine	169€	228 €
	1 trimestre – 2 enfants – 1 séance par semaine	100 €	135 €
	2 trimestres – 2 enfants – 1 séance par semaine	178 €	240 €
	3 trimestres – 2 enfants – 1 séance par semaine	243 €	328 €

⁽¹⁾ Résidents sur le territoire des communes rattachées à la CCHVO – Agents communautaires

ACTIVITÉS <i>(Sur plages horaires dédiées – Cf. brochure)</i>		CCHVO <i>(1)</i>	HORS CCHVO
AQUAGYM ou cours similaires (a) Séance de : 45 minutes	Séance à la carte	15 €	
	1 trimestre - 1 séance par semaine	85 €	115 €
	2 trimestres - 1 séance par semaine	149 €	201 €
	3 trimestres - 1 séance par semaine	204 €	275 €
AQUACIRCUIT ou cours similaires (b) Séance de : 45 minutes	Séance à la carte	15 €	
	1 trimestre - 1 séance par semaine	100 €	150 €
	2 trimestres - 1 séance par semaine	175 €	263 €
	3 trimestres - 1 séance par semaine	228 €	342 €
ACTIVITÉS <i>(Sur plages horaires dédiées – Cf. brochure)</i>		CCHVO <i>(1)</i>	HORS CCHVO
AQUABIKE ou cours similaires (CROSSNAT, AQUAJUMP...) (c) Séance de : 30 minutes	Séance à la carte	15 €	
	1 trimestre - 1 séance par semaine	100 €	150 €
	2 trimestres - 1 séance par semaine	175 €	263 €
INSCRIPTION 2 COURS SEMAINES Toutes activités à choisir entre : Aquagym, Aquacircuit, Aquabike ou cours similaires (a - b - c)	1 trimestre - 2 séances par semaine	150 €	225 €
	2 trimestres - 2 séances par semaine	263 €	395 €
	3 trimestres - 2 séances par semaine	342 €	513 €
CARTE ABONNEMENT multi-activités	Carte 12 entrées valable 14 mois à compter de la date d'achat sauf en période d'ouverture estivale (Juillet – Août) et non remboursable en cas de non-utilisation Accès aux différents cours (a - b - c) sur inscription préalable (internet ou réservation par téléphone) en fonction des disponibilités	144 €	156 €

⁽¹⁾ Résidents sur le territoire des communes rattachées à la CCHVO - Agents communautaires

✓ **Cours de natation dispensés par les éducateurs de l'établissement (1) :**

Public	Forfait 10 cours - 30 minutes (2)	Cours à l'unité – 30 minutes (2)
Enfants (jusqu'à 16 ans)	145 Euros	15 Euros
Adulte (à partir de 16 ans)	170 Euros	18 Euros

(1) Seuls les éducateurs du Centre Aquatique sont autorisés à dispenser des cours. Le paiement s'effectue directement auprès de l'éducateur

(2) En complément de ce tarif, les élèves doivent s'acquitter du droit d'entrée à l'établissement au tarif correspondant à leur situation (âge, lieu d'habitation)

TARIF ANNIVERSAIRES ENCADRÉ (1) – MOIS DE OCTOBRE A AVRIL (2)

ENFANTS	CCHVO (3)	HORS CCHVO
6 - 13 ANS	80,00 €	120,00 €

(1) **Tarif pour 6 enfants**

Au-delà du 6^{ème} enfant et limité à 12 participants, **application du tarif en vigueur par enfant supplémentaire** (CCHVO ou HORS CCHVO)

Prestation comprenant : **Animation "petit bain" privatisé** de 45 minutes encadrée par maître-nageur

Mise à disposition de la salle polyvalente pendant 45 minutes pour un goûter fourni par les parents.

Fournitures comprises : Assiettes, couverts, verres, serviettes jetables

(2) **Hors petites vacances scolaires** (Cf. prestation anniversaire non encadré)

(3) Résidents sur le territoire des communes rattachées à la CCHVO - Agents communautaires

TARIF ANNIVERSAIRES NON ENCADRÉ (1) - MOIS DE MAI A SEPTEMBRE (2)

ENFANTS	CCHVO (3)	HORS CCHVO
6 - 13 ANS	40,00 €	80,00 €

(1) **Tarif pour 6 enfants et 2 parents** maximum accompagnateurs, maillot de bain obligatoire sur le bassin, au-delà de 2 parents application du tarif en vigueur par adulte supplémentaire (CCHVO ou HORS CCHVO)

Au-delà du 6^{ème} enfant et limité à 12 participants : Application du tarif en vigueur par enfant supplémentaire (CCHVO ou HORS CCHVO)

Prestation comprenant : Accès au Centre Aquatique (Bassins – Espaces Extérieurs) - Mise à disposition de la salle polyvalente pendant 45 minutes pour un goûter fourni par les parents.

Fournitures comprises : Assiettes, couverts, verres, serviettes jetables

(2) **Y compris petites vacances scolaires**

(3) Résidents sur le territoire des communes rattachées à la CCHVO - Agents communautaires

Article 3 : **RAPPELLE** l'instauration de la gratuité ou d'utilisation d'une ligne d'eau aux conditions sus mentionnées, pour :

- o Les casernes de pompiers et de gendarmeries dans le cadre d'une convention
- o Les agents communautaires
- o Les agents de polices municipales des communes membres et les gendarmes affectés sur le territoire du lundi au vendredi
- o Les écoles primaires du territoire, dans le cadre d'une convention pédagogique signée entre la CCHVO et l'Education Nationale

Article 4 : **RAPPELLE** qu'un règlement intérieur est mis en place fixant notamment les horaires d'ouvertures, le port du bonnet obligatoire, les modalités d'inscription aux activités, les règles de sécurité, les consignes d'accès précisant l'obligation d'accompagnement des enfants....

Article 5 : **DEMANDE** à Madame la Présidente de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération

Adoptée par :
A l'unanimité

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Catherine BORGNE
Présidente

Stéphane CARTEADO
Secrétaire de séance

Rendu exécutoire le : 17/06/2025
Affiché le : 17/06/2025
Publié le : 17/06/2025

Signé – par délégation
Le Directeur Général des Services
Laurent ASTRUC

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télécours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telrecours.fr>).